

**L'An DEUX MIL QUINZE,
le TROIS DECEMBRE
à vingt heures,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire

Présents : Mmes RIBES Monique - GUILLOT Jacqueline – Mrs PERRIN Raymond- CROZET Guy- DEJOB Xavier- CLAVARON Patrice- MEILLAND René

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : GEORGES Jean François- DOMERGUE Christine

Absents : ROUX Maryline

Secrétaire de séance : GUILLOT Jacqueline

45 - 1 – déc 2015

Objet : Avis sur le de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Considérant la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) adressé aux Communes et Intercommunalités à savoir : « fusion de la communauté « Roannais Agglomération » et des communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône ».

Entendu que le Conseil municipal doit donner son avis sur cette proposition dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et qu'à défaut de délibération dans ce délais, l'avis sera réputé favorable.

Le Maire présente le projet proposé par le Préfet lors de la CDCI du 9 octobre 2015

Le Maire présente également le projet « Loire et Monts communauté », fusion des communautés de communes suivantes : CCVal d'Aix et Isable, CCUrfé, CCBalbigny et COPLER .

Considérant que « Loire et Monts Communauté »

- est née d'une volonté partagée de travailler ensemble et construit dans la concertation
- présente une réelle cohérence spatiale, sociale, et économique.
- s'appuie sur un développement équilibré de ce territoire rural au cœur du département
- répond aux exigences et objectifs de la loi NOTRe tant au niveau de la population regroupée au sein de la future Entité (35.000 habitants) qu'en termes de capacité technique et financière à assumer les compétences dévolues par la loi et de perspectives de rationalisation du nombre de syndicats
- se développe sur une gouvernance qui place la vie des populations et des communes comme finalité
- se fonde sur une coopération existante et à conforter, riche d'une vision plurielle, basée sur l'ouverture, la solidarité et le respect mutuel.

Le conseil municipal de Saint Marcel d'Urfé

- Se prononce contre le schéma proposé par Monsieur le Préfet de la Loire

- Demande à Monsieur le Préfet de la Loire de prendre en considération le projet présenté par les 4 EPCI qui souhaitent se regrouper dans une seule entité : Loire et Monts Communauté, schéma permettant de répondre à l'ensemble des ambitions portées par leurs élus dans l'intérêt de leurs populations.

46 - 2 – déc 2015

Objet :

INTERCOMMUNALITE – SCHEMA DE MUTUALISATION DE SERVICES

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal est appelé à donner son avis concernant le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

Le rapport établi par la Communauté de Communes est porté à connaissance de chacun des membres du conseil municipal.

Ce document est réalisé conformément à la loi de réforme des collectivités territoriales. Il présente le contexte et les enjeux du projet et dresse un état des lieux des mutualisations existantes, des moyens techniques et humains des communes ainsi que les projets de nouvelles mutualisations.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

*- **EMET un avis FAVORABLE au rapport élaboré par la Communauté de Communes du Pays d'Urfé sur le schéma de mutualisation,***

*- **CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cet avis à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.***

47 - 3 – déc 2015

Objet : Participation aux frais de Scolarité de l'école publique de St Martin la Sauveté

Monsieur le Maire explique qu'il a été saisi par Monsieur le Maire de St Martin la Sauveté d'une demande de participation aux frais de scolarité concernant les élèves du village scolarisés à l'école publique et privée : maternelle et primaire de St Martin la Sauveté.

Après avoir noté les frais de scolarité de l'école publique qui s'élèvent à 602.16 € et 555.30 € pour l'école privée et après avoir délibéré le conseil décide par 4 voix POUR, 1 CONTRE et 2 Abstentions, de participer aux frais de scolarité à hauteur de 361.30 € par élève issu de l'école publique et 333.18 € pour ceux issus de l'école privée.

Objet : Vérification périodique du paratonnerre de l'église et contrat de maintenance sur l'installation campanaire

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'installation campanaire est une installation souvent perturbée dans son fonctionnement et de même qu'il est obligatoire de faire vérifier périodiquement le paratonnerre de l'église. Il serait opportun de prévoir un contrat de maintenance pour ces deux raisons. Pour se faire il a été demandé un devis à la Société Hims...cette entreprise étant intervenue pour son installation. Elle propose un contrat de maintenance d'une durée d'un an se renouvelant par périodes identiques si non dénoncées par l'une ou l'autre des deux parties, pour un montant HT de 230.00 €, indexé sur l'indice des salaires des IME paru à 'INSEE.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

1/ approuve ce contrat et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour le signer

Objet : Fixation du tarif de location de l'appartement P2 du Presbytère

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ de l'ancien locataire Mme Cléret, d'importants travaux de rénovation et d'isolation ont été effectués dans cet appartement. Il propose que le prix de la location soit révisée à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, il est décidé par 6 voix POUR et 1 ABSTENTION de fixer le montant de location de cet appartement P2 à 200.00€ à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations
<i>45 - 1 – déc 2015 Objet : Avis sur le de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)</i>
<i>46 - 2 – déc 2015 Objet : Intercommunalité : schéma de mutualisation des services</i>
<i>47 - 3 – déc 2015 Objet : Participation aux frais de Scolarité de l'école publique de St Martin la Sauveté</i>
<i>48 - 4 – déc 2015 Objet : Vérification périodique du paratonnerre de l'église et contrat de maintenance sur l'installation campanaire</i>
<i>49 - 5 – déc. 2015 Objet : Fixation du tarif de location de l'appartement P2 du Presbytère</i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS	Absent	
DOMERGUE CHRISTINE	Absente	
ROUX MARYLINE	Absente	
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE		
CLAVARON PATRICE		
DEJOB XAVIER		